Corbeil-Essonnes (91) : des rappeurs du groupe « Gangstas du Zoo » condamnés en appel pour des tournantes sur mineures dans les locaux à poubelle des Tarterêts

15/02/2018 à 11h27



Ils ont tous deux été condamnés mardi à cinq ans de prison, dont quatre avec sursis, par la cour d'assises de Seine-et-Marne, l'un pour viol en réunion, l'autre pour complicité de viol en réunion. Leur procès s'est déroulé à huis clos.

En première instance, l'un avait été relaxé, l'autre avait écopé de quatre ans de prison, dont trois avec sursis. Le parquet avait fait appel. Les deux accusés, 16 et 17 ans au moment des faits, faisaient partie d'un groupe responsable au total du viol de quatre jeunes filles de 15 à 16 ans. Les jeunes agresseurs, membres d'une bande locale appelée "Gangsta du Zoo" ou "Mini Mafia Zoo", violaient leurs victimes dans les locaux à poubelle d'immeubles des Tarterêts, un quartier sensible de l'Essonne.

L'enquête avait démontré que le groupe se vantait d'obtenir des faveurs sexuelles, consenties ou imposées, auprès de

jeunes filles dont ils n’hésitaient pas à inscrire les noms sur les murs du lycée qui jouxte la cité. Lors du premier procès en janvier 2017, deux autres jeunes avaient été condamnés à sept ans de prison ferme, assortis d’un suivi socio-judiciaire de cinq ans.

france3-regions.francetvinfo.fr